

Edito



L'année 2010 s'achève, la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) aura valorisé ce temps par le lancement de nombreux projets et réflexions, avec la préoccupation d'informer ses habitant(e)s.

La Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) montre continuité et innovation dans ses actions en faveur du développement territorial. Elle poursuit l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en préparant le Document d'Orientations et d'Objectifs qui établira la route à privilégier en Pays de Bray jusqu'à l'horizon 2025.

Elle veille notamment à la préservation de son cadre de vie en se préoccupant de son environnement. Elle assure dans le cadre de l'application de la loi sur l'eau, la gestion de l'assainissement individuel pour limiter les pollutions de l'eau, du sol et des paysages.

Dans le même temps, elle soutient les activités économiques locales avec le dispositif du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), opérationnel depuis septembre 2010. Elle vise également le développement du tourisme en assurant la promotion et l'attractivité du territoire en aménageant des sites propices au tourisme de nature, identifié comme une opportunité pour le Pays de Bray.

En collaboration avec le Centre Social Rural Intercommunal, la Communauté de Communes engagera en 2011 un examen approfondi du vieillissement de sa population afin de répondre au mieux aux besoins et au maintien des personnes âgées à domicile.

Elle assure des services de qualité en faveur de la petite enfance. A ce propos, nous avançons sur le projet de création d'un centre multi-accueil pour les très jeunes enfants de notre territoire. L'année 2011 sera consacrée au montage du dossier et aux demandes de subventions. Dans l'hypothèse où les accords de subventions seraient accordés en 2011, la construction pourrait alors démarrer en 2012.

La Communauté de Communes a décidé d'implanter une antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation dans ses locaux intercommunaux au Coudray Saint Germer. Cette structure accompagnera les demandeurs d'emploi du territoire, diplômés ou non. Un travail de fonds sera fait en faveur des jeunes de moins de 25 ans.

Elle assure aussi des fêtes et animations locales (fête de l'été pour les enfants, la Foulée du Pays de Bray, les jeux intervillages, la coordination du Téléthon...). Elle favorise également l'accès à la culture pour tous en Pays de Bray et au Théâtre du Beauvaisis, avec un programme culturel reconduit pour la saison 2010-2011.

Le pays brayon doit continuer d'avancer et de se renforcer pour anticiper l'avenir tout en maintenant sa qualité de vie.

Je terminerai mon propos en souhaitant à l'ensemble des Brayonnes et des Brayons de bonnes fêtes de fin d'année et une très belle année 2011. Que chacun d'entre vous puisse voir la réalisation de ses projets.

**La Présidente,
Nadège LEFEBVRE**



Portes ouvertes de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Le vendredi 19 novembre 2010, la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) a ouvert ses portes.

Elle a, depuis février 2010, emménagé et installé son siège administratif à LA CHAPELLE AUX POTS, 2 rue d'Hodenc.

Les visiteurs ont alors été invités à découvrir le bâtiment, les bureaux, et les membres de l'équipe de la CCPB.

Cette visite a permis un échange avec les agents de la collectivité, ce qui a donné la possibilité d'expliquer les missions et les actions menées en Pays de Bray. Cela a aussi été une occasion de présenter l'ensemble des services et les compétences assumées par la collectivité.

Tout au long de cette journée, les visites guidées se sont donc poursuivies dans la bonne humeur.





Le Préfet de l'Oise visite et découvre le Pays de Bray

Le mercredi 17 décembre, Monsieur le Préfet de l'Oise, Nicolas DESFORGES et la Secrétaire Générale, Sous-Préfet de l'arrondissement de Beauvais, Madame Patricia Willaert, étaient présents en Pays de Bray afin de découvrir le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB).

Après un accueil réalisé en Mairie de Saint Germer de Fly par Madame Nadège LEFEBVRE, Présidente de la CCPB et monsieur Guy Maillard maire de la commune. Les maires ou les représentants des communes membres étaient également présents, le Préfet a pu échanger sur le contexte et les enjeux locaux.

Le thème de l'après-midi a été orienté sur le Développement Durable du territoire et la découverte de projets et démarches en place sur le Pays de Bray. Ainsi, le Préfet de l'Oise et les élu(e)s ont visité la Sainte Chapelle de l'Abbatial de Saint Germer de Fly, monument historique majeur dans le Pays de Bray, puis l'Office de Tourisme Intercommunal du

Pays de Bray, géré par la Communauté de Communes pour assurer la promotion et la vente de son territoire.

En fin d'après-midi, le groupe de visiteurs s'est rendu dans la commune de La Chapelle aux Pots, au sein de la Maison d'Economie Solidaire, pour appréhender son fonctionnement et ses objectifs en lien avec l'insertion et la formation. Dans le même temps, le Préfet a découvert la Recyclerie du Pays de Bray, association qui travaille essentiellement sur le réemploi d'objets voués à être jetés.

Cette visite a donné l'opportunité au Préfet de l'Oise de découvrir non seulement le territoire du Pays de Bray, mais également ses projets et son dynamisme.

Nouveaux arrivants



Stéphanie BOQUET

Stéphanie Boquet a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Bray le 14 juin 2010 pour intégrer le Pôle Environnement.

Après une expérience professionnelle diversifiée dans le milieu de l'entreprise, elle assure désormais les missions de secrétariat et d'accueil du Service Public d'Assainissement Non Collectif.



Yann LAURAIN

Yann Laurain a rejoint la Communauté de Communes du Pays de Bray le 6 septembre 2010. Il a intégré, à la suite de ses études, le Pôle Environnement et notamment le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) en tant que chargé d'études « Assainissement Non Collectif ».

Diplômé d'un master « Expertise et Traitement en Environnement », il apporte ses compétences à l'équipe et contribue au renforcement du service pour la réalisation des diagnostics d'Assainissement Non Collectif.

Sommaire

Actualité..... 2

- Le Préfet de l'Oise visite et découvre le Pays de Bray

Aménagement du territoire 3

- Point sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Bray

Habitat 4

- ADIL 60 : un service public d'information sur le logement

Développement touristique..... 4

Gestion de l'espace 5

- Le patrimoine lié à l'eau, un patrimoine qui mérite d'être connu et reconnu

Tourisme et nature..... 6-7

- La fin des travaux sur le site naturel « Les Pâtures » à Villers sur Auchy
- Lancement des travaux afin de créer une Halte de Randonnée à LHERAULE

Economie, emploi et formation..... 8-11

- Des partenariats conclus pour la mise en œuvre du FSAC du Pays de Bray
- POINT sur le FSAC de la Communauté de Communes du Pays de Bray
- L'Antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) peut vous aider
- Une formation sur l'enduit à la chaux
- Devenir Jeunes Sapeurs Pompiers en Pays de Bray

Environnement & assainissement..... 12

- Assainissement Non Collectif : du diagnostic à la réhabilitation

Culture 13

- Le Théâtre accessible au milieu rural
- Les expositions de la saison 2010-2011

Petite enfance..... 14

- La mission de Relais Assistantes Maternelles (RAM).
- Le parrainage de proximité : parrainez un enfant

Animation locale..... 15

- Remise des prix pour le concours photo

Le Pays de Bray en fête 16

La lettre de la CCPB

Administration :

2, rue d'Hodenc
60 650 La Chapelle aux Pots
Tél. : 03.44.81.35.20

Directeur de Publication :

Nadège LEFEBVRE

Rédacteur en Chef :

Eloïse BERTOGLI

Rédaction, photos, maquette :

CCPB et Punch Stimulation

Tél. : 03 44 79 16 01



Point sur le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Pays de Bray

La Communauté de Communes du Pays de Bray prépare l'élaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO).

Le calendrier d'élaboration du SCOT :

Phase 1	Mai à septembre 2009	Diagnostic et état initial de l'environnement
Phase 2	septembre 2009 à mars 2010	Prospective (scénarios) Elaboration du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
Phase 3	Démarrage en juin 2010 jusqu'en juin 2011	Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
Phase 4	2011	Rapport complet du SCOT
Phase 5	2011	Avis, enquête publique et approbation du SCOT



Les orientations développées portent sur dix domaines :

Le SCOT du Pays de Bray, débuté en mai 2009 doit aboutir à la validation d'un document qui sera le projet du territoire sur un horizon de 16 à 20 ans. Il constituera une « feuille de route » pour construire l'avenir du Pays de Bray.

Fin septembre 2009, les premiers travaux, à savoir, le diagnostic de territoire et l'état initial de l'environnement, ont été présentés auprès des élus du territoire et des personnalités publiques associées (services de l'Etat, organismes consulaires, etc.)

En mars 2010, a été présenté le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PADD).

Aujourd'hui, il s'agit de compléter le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (PADD) par le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui rassemble les prescriptions pour la mise en œuvre, c'est-à-dire préciser les moyens pour atteindre les objectifs de développement durable fixés. Des réflexions ont été amorcées fin juin 2010 par des groupes de travail qui ont abordés trois thèmes différents (agriculture, économie et logement).

Mais plus concrètement le DOO, qu'est-ce que c'est ?

1. Il est un document d'orientations qui doit être pris en compte.
2. Il implique la concordance des autres documents de planification (Plan Local d'Urbanisme, Plan Local de l'Habitat, Zone d'Aménagement Concerté, Schéma Développement de l'Economie et du Commerce...)
3. Il ne doit ni empiéter, ni remplacer les documents d'urbanismes qui doivent lui être compatible (comme le PLU...)



Le Document d'Orientations est un document écrit, accompagné de documents graphiques.

Ainsi une orientation peut-être écrite et/ou représentée graphiquement. Une orientation est un principe d'aménagement.

Le Document d'Orientations donne ainsi les principes qui guideront l'écriture des documents devant lui être compatible, en précisant les modalités d'application.

1. L'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés
2. Les espaces et sites naturels ou urbains à protéger (localisation et délimitation)
3. Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers
4. Les objectifs relatifs à la cohérence entre l'urbanisation et la construction de logements sociaux
5. Les objectifs relatifs à la cohérence entre urbanisation et création de dessertes en transports collectifs
6. Les objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal, aux localisations préférentielles des commerces et autres activités économiques
7. Les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville
8. Les objectifs relatifs à la prévention des risques
9. Le développement de l'urbanisation prioritaire dans les secteurs desservis par les transports collectifs
10. Les grands projets d'équipements et de services, en particulier de transport, nécessaires à la mise en œuvre du schéma





ADIL 60 : un service public d'information sur le logement

L'ADIL : l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Oise est une association loi de 1901 qui regroupe autour du Conseil Général, du Ministère du Logement et d'Action Logement (1 % Logement), les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) et Mutualité Sociale Agricole (MSA), les fédérations professionnelles, les établissements prêteurs, les Habitations à Loyer Modéré (HLM), les associations de consommateurs.

Les informations : L'ADIL donne des consultations juridiques, financières et fiscales portant notamment sur :

- **Les rapports locatifs :** révisions de loyer, congé du bailleur ou du locataire, état des lieux et dépôt de garantie, charges et réparations locatives.
- **L'accession à la propriété :** les prêts et aides, contrat de construction et promesse de vente, garanties et assurances, frais et taxes, accession et union libre.
- **La fiscalité du logement :** TVA, crédits d'impôt, plus values, revenus fonciers.
- **La copropriété :** assemblée générale, travaux, syndic, charges.
- **L'amélioration de l'habitat :** aides de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH), aides locales, crédits d'impôt, déficits fonciers. . .
- **Les informations à caractère social :** précarité énergétique, prévention de l'impayé locatif, prévention de l'impayé en accession et sécurisation des prêts immobiliers.

Les simulations financières et le conseil en accession : les conseillères de l'ADIL effectuent à titre d'information des simulations financières : plans et diagnostics de financement comparables à ceux effectués par les prêteurs. Ces simulations, constituent un moment privilégié d'information sur l'accession et de pédagogie de la technique bancaire. Cela permet ensuite à l'utilisateur de rencontrer son prêteur de manière plus personnalisée et dans de meilleures conditions de connaissance des prêts et de leurs mécanismes : taux d'intérêt, modulation, lissage, assurance, sécurisation.

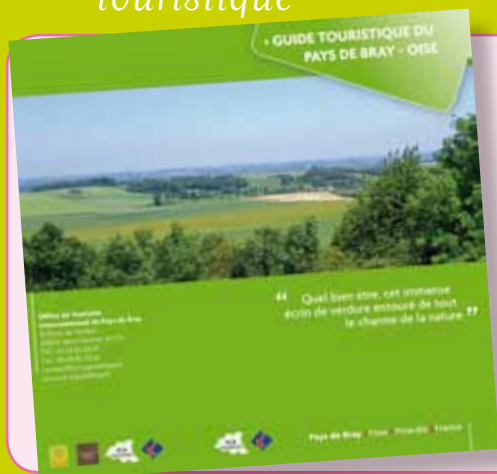
L'ADIL de l'Oise : un service de proximité : L'ADIL est ouverte du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00 à son siège, 36 rue Racine à Beauvais.

L'ADIL 60 et les Espaces Info Energie (EIE) : l'ADIL de l'Oise est conventionnée pour également offrir des conseils sur l'amélioration thermique, la maîtrise de l'énergie et le développement durable. Les EIE portés par l'ADIL sont situés 28 rue du Pont d'Arcole à Beauvais et pour le Pays de Bray au Coudray Saint Germer.



Pour en savoir plus : www.adil.org/60

Développement touristique



Tourisme

La Communauté de Communes assure la promotion touristique de son territoire et des activités locales

La Communauté de Communes a développé des outils au service de la promotion du territoire, et plus particulièrement des activités de loisirs, de découverte et de tourisme.

Elle gère directement son propre Office de Tourisme Intercommunal localisé à Saint Germer de Fly, et a permis la création d'outils de communication : le site Internet Tourisme ainsi qu'un guide touristique « A la découverte du Pays de Bray ».

Ce guide gratuit et en distribution libre à l'Office de Tourisme Intercommunal, contient toutes les informations relatives aux activités de loisirs, de culture et de tourisme existants sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Un guide indispensable à découvrir !

Présentation site internet office de tourisme intercommunale :

Le Pays de Bray : que faire ? Comment faire ? Où manger ? Où dormir ? Où sortir ?

Il suffit de vous connecter sur

www.ot-paysdebray.fr

le nouveau site internet de l'Office de tourisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Bray. Vous aurez une réponse à tous vos désirs d'escapade et de découverte nature !

Le Pays de Bray, un pays qui vous plaît !!





Le patrimoine lié à l'eau, un patrimoine qui mérite d'être connu et reconnu

La Communauté de Communes du Pays de Bray a lancé sur son territoire un inventaire exhaustif des patrimoines liés à l'eau, tant naturels que bâtis.

L'eau est aussi un élément structurant du Pays de Bray qui a façonné au cours du temps, les couches géologiques du sous-sol, laissant apparaître un réseau diffus de rus, de fossés, de sources et de mares.

Les habitants du Pays de Bray se sont alors organisés, pour satisfaire leurs besoins quotidiens en eau, avec la construction de lavoirs, de fontaines, et de puits.

Il existe, encore aujourd'hui, de nombreuses traces de ces constructions : la mare du village, le lavoir où les anciens venaient laver leur linge, la source où l'on venait se baigner les pieds pour rencontrer l'âme sœur. . .

Parfois délaissées ou oubliées, certaines restent remarquables mais toutes sont des marques du passé, qu'il faut préserver, valoriser et transmettre.

C'est donc dans une optique de connaissance et de valorisation que la Communauté de Communes recense l'ensemble de ces éléments : lavoirs, puits, ponts, fontaines, moulins, abreuvoirs mais également mares, étangs, rus, et sources.

Mares et Lavoirs : des patrimoines à préserver



Puits - Hameau de Soumarqué - St Germer de Fly



Lavoir - Lhéraule



Mare de village - Hameau des Maisonnettes - Le Vaumain



Ru des Martaudes - Ons en Bray

Gestion de l'espace

La Communauté de Communes : opérateur des Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) pour la Campagne 2010-2011.

La Communauté de Communes est, pour la troisième année consécutive, opérateur pour la mise en place de Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET) sur le territoire du Pays de Bray.

Cette opération permet un accompagnement complet, financier et technique, des agriculteurs volontaires.

Ces mesures s'étendent du diagnostic de l'exploitation à la mise en place de pratiques et d'aménagements compatibles avec les réalités agronomiques, économiques et en adéquation avec les attentes de la population, notamment liées à l'environnement.

Les zones concernées sont terrestres, humides et également intégrées au Bassin d'Alimentation de Captage (BAC) d'eau potable de Ons en Bray.

En 2008-2009, 24 contrats ont été conclus puis 18 contrats en 2009-2010. Ces derniers sont financés grâce à l'Union européenne (FEADER), à l'Etat (FNADT), au Conseil Régional de Picardie, à la Chambre d'Agriculture de l'Oise et à la Communauté de Communes du Pays de Bray.

Pour tout renseignement :
Chambre d'Agriculture de l'Oise
Claire BELLER 03.44.11.44.52
Célie LEMOINE 03.44. 93 37 82

NB : Nous rappelons aux agriculteurs ayant signé un contrat, que la période de taille obligatoire est comprise entre le 15 septembre et le 31 mars, hors période de reproduction des oiseaux.



Grâce à la Communauté de Communes du Pays de Bray deux sites ont été aménagés : sur le site naturel « Les Pâtures » à Villers sur Auchy : ouverture officielle au public au printemps 2011

La Communauté de Communes du Pays de Bray a permis la réalisation des travaux d'aménagement du site nommé « Les Pâtures » localisé sur les communes de Villers Sur Auchy et Saint Germer de Fly, afin de permettre son ouverture au public. Elle a financé et porté ce projet, en partenariat avec le CENP (Conservatoire des Espaces Naturels de Picardie).

Le site fait partie des sites naturels exceptionnels régionalement reconnus qui abritent une faune et une flore remarquables.

Ce site était difficilement accessible au public car sa fragilité nécessitait des aménagements spéciaux pour guider les visiteurs et leur donner des explications

grâce à des panneaux d'informations.

Le cheminement (environ 2 300 mètres) que suivront les visiteurs a été choisi en fonction des zones fragiles à éviter, des zones praticables quasiment toute l'année (avec des chaussures de marche ou des baskets au minimum).

Les travaux réalisés ont consisté en la pose d'équipements permettant de matérialiser le sentier, le franchissement de fossés et l'accès à des zones plus fragiles ou plus humides, d'orienter les promeneurs sur les différentes portions du sentier, et d'apporter des informations sur le site et le patrimoine naturel à découvrir. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Marcanterra.

Les résultats en image...





Lancement des travaux afin de créer une Halte de Randonnée à LHERAULE : ouverture au printemps 2011

Le site repéré se situe sur la commune de Lhéraule à la jonction de plusieurs circuits de randonnée : équestre, pédestre (notamment de Grande Randonnée), VTT.

Des aménagements seront réalisés, grâce à la Communauté de Communes du Pays de Bray, de manière à assurer l'accueil des randonneurs dans le cadre d'une halte. Ils pourront alors se reposer au bord de l'eau, attacher leur vélo, leurs chevaux, pique-niquer.

Une information touristique sur le territoire (localisation,

sites remarquables du Pays de Bray, circuits de randonnée à proximité) sera réalisée grâce à un panneau d'information. De plus, le site se situe à proximité d'un cours d'eau qui doit être dans le même temps réhabilité et mis en valeur.

Cet aménagement s'inscrit dans la démarche communautaire du Pays de Bray d'organiser son offre en matière de tourisme vert. Il s'agit ainsi de poursuivre la structuration d'une offre en matière de tourisme et de découverte sur le territoire du Pays de Bray.

Les travaux sont lancés et réalisés par la SARL « Chantiers Natures ». La réhabilitation du cours d'eau est actuellement en cours.

Les travaux doivent être terminés fin février 2011.

La Communauté de Communes du Pays de Bray et la commune de Lhéraule vous invitent alors à découvrir ce site et à le respecter.

La réhabilitation du cours d'eau en image...



AVANT



APRES





Des partenariats conclus par la Communauté de Communes pour la mise en œuvre du FISAC du Pays de Bray

Le 9 septembre 2010, la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray a signé trois conventions de partenariat : la première avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise représentée par son Président, Monsieur Jean-Claude SAINT AUBIN, la seconde avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise représentée par son Président, Monsieur Jacky LEBRUN, et la troisième

avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Oise représenté par son Directeur, Monsieur Michel QUEMENER.

Les membres de la commission intercommunale « économie » ainsi que la presse ont été conviés pour cet événement.

Ces conventions de partenariat ont été signées dans le cadre du dispositif FISAC (Fonds d'Intervention en

faveur de l'Artisanat et du Commerce) afin de conseiller et d'accompagner les professionnels dans leur projet mais également d'assurer un montage des dossiers d'investissement pouvant bénéficier des aides de la Communauté de Communes et du FISAC.

L'après-midi s'est terminée par plusieurs visites chez des professionnels locaux différents.



Point sur le FISAC de la Communauté de Communes du Pays de Bray (Fonds d'Intervention en faveur de l'Artisanat et du Commerce)

Le dispositif FISAC est destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services.

Il s'agit pour la Communauté de Communes de préserver, voire développer un tissu d'entreprises de proximité.

Ce dispositif permet la création d'aides directes aux entreprises sur une durée de 5 ans. Il a démarré depuis septembre 2010.

Afin de valider les premiers projets déposés par les professionnels puis accorder les subventions sollicitées, des commissions d'attribution composées d'élus et de techniciens se réuniront. Elle est chargée de valider ou non les dossiers présentés.

Après son accord, les professionnels pourront bénéficier des aides pour financer leur projet.

3 dossiers ont été présentés lors de la première commission du 9 décembre 2010.

- 1^{er} dossier : artisan de la commune de Puisieux en Bray pour l'achat de matériel de transport ;
- 2^{ème} dossier : artisan de la commune de St Germer de Fly pour l'achat de matériel de production ;
- 3^{ème} dossier : artisan de la commune de Ons en Bray pour l'achat de matériel de production.

Les aides du FISAC : c'est quoi ?

Les actions suivantes s'adressent aux entreprises commerciales, artisanales et de services localisées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray.

5 actions d'accompagnement :

- Soutien aux jeunes créateurs d'entreprises
- Sensibilisation à la transmission d'entreprise et faciliter la reprise
- Appui aux démarches qualité et mise en conformité, évaluation des risques professionnels, démarches environnementales
- Diagnostic économique des entreprises artisanales et commerciales
- Conseil « accessibilité » pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)

3 actions de soutien à l'investissement :

- **Investissement et modernisation des entreprises et des locaux d'activités**
Subvention maximum : 30 % (aides CCPB et Etat)
Le plafond est de 15 000,00 € HT
- **Opération vitrine conditionnée à un conseil urbanistique et architectural**
Subvention maximum « Opération Vitrine » : 30 % (aides CCPB et Etat)
Le plafond est de 20 000,00 € HT
- **Travaux d'accessibilité « Entreprise » conditionnés à un conseil accessibilité**
Subvention maximum : 30 % (aides CCPB et Etat)
Le plafond est de 20 000,00 € HT

Des formations sont proposées par la Chambre des Métiers et de l'artisanat de l'Oise.

Artisans et commerçants du Pays de Bray vous avez la possibilité de vous former en 2011

Ces formations sont gratuites et accessibles à tous les métiers.

ERP (Evaluation des Risques Professionnels)

Où en êtes-vous dans la rédaction de votre Document Unique ?

Depuis le décret du 05/11/2001, chaque employeur se doit d'évaluer les risques professionnels liés à son activité et de formaliser cette évaluation dans un document unique

(Art R-230-1 du Code du Travail)

- 3 demi-journées liées de formation collective
 - 3 heures de formation individualisée en entreprise
- Trois mercredis après-midi à réserver : 7 février 2011 / 14 février 2011 / 21 mars 2011

PACK INTERNET

Comment créer et référencer gratuitement et très vite votre premier site vitrine d'artisan ?

- créer son site et le maîtriser,
 - connaître les règles de base du marketing Internet,
 - savoir-faire connaître son site.
- 3 journées liées de formation collective
 - 3 h 30 de formation individualisée en entreprise

Trois jeudis à réserver : 31 mars 2011 / 7 avril 2011 / 14 avril 2011

Pour tout renseignement, contacter :

Chambres des Métiers et
de l'Artisanat de l'Oise

M. Christophe LIENARD

03.44.10.14.14

christophe.lienard@cma-oise.fr





Chefs d'entreprise, étudiant(e)s, demandeurs (euses) d'emploi : l'antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) peut vous aider.



Une antenne de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) financée par la Communauté de Communes du Pays de Bray est basée sur le territoire afin d'être plus accessible et au plus proche de la population.

Cette antenne est installée au sein de l'immeuble intercommunal localisé 4 rue des Ecoles 60 850 Le Coudray Saint Germer.

Une équipe composée de deux personnes, sont à votre écoute et peuvent vous recevoir.

Pour plus d'efficacité, des permanences sont organisées dans plusieurs communes du Territoire :

- La Chapelle aux Pots, à la Maison d'Economie Solidaire : un mardi sur deux
- Saint Germer de Fly, à la Mairie, un jeudi sur deux
- Et Sérifontaine, à la Mairie, le mercredi

L'antenne MEF s'adresse à tous, étudiants, demandeurs d'emploi, salariés ou entrepreneurs et vous propose de vous aider à :

- Faire le point sur votre expérience et vos compétences (Validation des acquis de l'expérience, Bilan de compétences)
- Accéder à la formation et à vous qualifier (ateliers, remise à niveau, prescription et suivi formation)
- Rechercher des informations et à vous documenter (espace documentaire, espace cyber base, infos métiers, visites d'entreprises)
- Construire votre projet professionnel et choisir un métier (16/25 ans)
- Trouver un emploi et à vous y maintenir (16/25 ans) ("Job Dating" entretien express, forum, ateliers, mise en relation sur les offres d'emploi. . .)
- Créer ou reprendre une entreprise (avec les partenaires)

- Vous préoccupez de votre santé et être écouté (16/25 ans)
- Devenir mobile et vous déplacer 16/25 ans (plateforme mobilité, aides au permis)
- Trouver un logement et un lieu d'hébergement 16/25 ans

Coordonnées :

L'antenne MEF du Pays de Bray

Mme. NOBLES

Mme LOCQUE

4 rue des Ecoles

60 650 LE COUDRAY St GERMER

Téléphone : 03.44.81.76.00

Fax : 03.44.81.11.50

Site internet : www.mef-beauvaisis.fr –

Adresse mail : contact@mef-beauvaisis.fr



Une formation sur l'enduit à la chaux à l'attention d'artisans du Pays de Bray : une technique réactualisée et utilisée en éco-construction.

Du 22 au 25 novembre 2010 une formation sur les techniques d'enduit à la chaux a été organisée dans les locaux de la Recyclerie du Pays de Bray par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, les organisations professionnelles du bâtiment (CAPEB et FFB**) ainsi que la Maison d'Economie Solidaire. 12 artisans ont participé à cette session.

Cette formation avait pour but de faire découvrir aux artisans maçons, peintres, tailleurs de pierres, etc. les techniques d'enduits décoratifs à la chaux sur des finitions intérieures et extérieures.

L'objectif était d'acquérir les techniques et connaissances de base permettant de réaliser en situation réelle des décors muraux à la chaux.

** CAPEB : la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
FFB : Fédération Française du Bâtiment



Devenir Jeunes Sapeurs Pompiers en Pays de Bray

Devenir Jeunes Sapeurs Pompiers en Pays de Bray

Venez vivre une expérience unique et :

- Apprendre les gestes qui sauvent.
- S'initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie
- Pratiquer du sport

En France, 25 000 enfants ont choisi de devenir Jeunes Sapeurs Pompiers dont 680 dans l'Oise.

L'effectif de la section du Centre de Secours de La Chapelle aux Pots est de 20.

Ces jeunes sont encadrés par des animateurs formés par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Oise et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Oise.

La formation se déroule en 4 ans avec un examen à chaque fin d'année.

A l'issue de ces 4 années, le Jeune Sapeur-Pompier passe le Brevet National de Jeune Sapeur-Pompier, diplôme reconnu pour l'accès au concours de Sapeur-Pompier professionnel et pour la formation initiale des sapeurs pompiers volontaires.

Condition de recrutement :

- Etre âgé(e) de 12 à 13 ans
- Produire un certificat médical d'aptitude physique
- Produire un certificat de vaccination antitétanique
- Produire une autorisation parentale
- Réussir les tests de sélection, comprenant des mathématiques, du français, du sport et un entretien avec l'ensemble des animateurs du Centre de Secours

Les cours ont lieu le Mercredi et Samedi après midi de 14 h 00 à 18 h 00.

Pour tout renseignement contacter :

le Lieutenant BOITRELLE - Chef de centre Centre de Secours
1 Rue la Prairie - 60 650 La Chapelle aux Pots



Très demandée pour son aspect naturel, la chaux présente aussi un intérêt écologique certain qui répond aux préoccupations actuelles. Il s'agit d'une matière vivante et naturelle connue depuis la plus haute antiquité qui est de plus en plus utilisée dans le bâtiment. Les enduits à la chaux sont même devenus des applications incontournables dans la décoration contemporaine.

Lors de cette formation, Monsieur LEGENDRE, Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Oise, Madame LEFEBVRE, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray, Monsieur CHERFAOUI, Président de la Maison d'Economie Solidaire, et Mme DUMOULIN de la CAPEB ont pu rencontrer les artisans en formation et apprécier leurs réalisations.



Assainissement Non Collectif : du diagnostic à la réhabilitation

En vue de répondre à la loi sur « l'eau et les milieux aquatiques » du 31 décembre 2006, la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB) lance dès 2011 des opérations groupées de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectifs pour les particuliers.

Elles s'effectueront suivant un ordre de priorité établi par l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Cependant, ces réhabilitations sont conditionnées par la réalisation préalable de diagnostics des systèmes d'assainissement.

Le diagnostic : c'est quoi ? A quoi sert-il ? Quand est-il réalisé ?

Un diagnostic consiste en un état des lieux du système d'assainissement non collectif de chaque habitation. Il permet de déterminer comment les eaux usées du logement sont évacuées. Dans le même temps, il permet de mettre en évidence les dysfonctionnements des systèmes et les risques de pollution ou d'atteinte à la salubrité publique qu'ils peuvent générer.

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) a établi l'ordre de passage dans chaque commune en fonction de la vulnérabilité de l'environnement de la commune (proximité avec un cours d'eau ou un bassin d'alimentation de captage d'eau potable).

Après le diagnostic : que faire ?

Suite à la réception du diagnostic, le propriétaire dispose d'un délai légal de 4 ans pour effectuer les travaux mentionnés.

Pour qu'une installation soit réhabilitée il faut : qu'elle ait été déclarée polluante et qu'un minimum de 20 habitations, appartenant à sa même zone géographique, réalisent leurs travaux simultanément.

Mais c'est après avoir effectué l'ensemble des diagnostics des installations d'une même commune, que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) du Pays de Bray met en place une opération groupée de travaux de réhabilitation.

Une opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement : quel est l'objectif ?

Elle a pour but la remise aux normes des installations qui auraient été déclarées polluantes lors du diagnostic du technicien.

Une opération de réhabilitation des systèmes d'assainissement : qu'est-ce que c'est ?

Une opération se déroule en deux temps :

- Une étude de sol à la parcelle est réalisée sur chaque terrain concerné par la réhabilitation, cette étude a pour objet de déterminer le système à mettre en place et à le dimensionner en fonction de la nature du sol et de la capacité d'accueil du logement. Cette étude permettra également un chiffrage du projet.
- Une période de travaux pendant laquelle une entreprise effectuera les travaux prévus dans la première phase.

Une opération groupée de réhabilitation des systèmes d'assainissement : pourquoi ?

Aucune aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ne sera perçue en dehors de l'opération groupée, toutefois les autres aides soumises à conditions (prêt à taux zéro, Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et caisses de retraites) sont en général indépendantes de ce type d'opération et donc cumulables avec celles-ci.

L'opération groupée de travaux permet aux volontaires éligibles de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) (aujourd'hui à hauteur de 60 % plafonné) et du Conseil Général de l'Oise, (une somme forfaitaire de 500 €).

En vue d'accélérer la réalisation de ces diagnostics d'assainissement par le Service Public des Assainissements Non Collectifs (SPANC), deux nouveaux agents ont été recrutés en 2010.



Pour tout renseignement :
Guillaume CAILLEUX
Service Public de l'Assainissement
Non Collectif (SPANC)
03 44 81 35 22

Le Théâtre accessible au milieu rural grâce au partenariat de la Communauté de Communes du Pays de Bray et du Théâtre du Beauvaisis

Pour la seconde année consécutive, Nadège Lefebvre, Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray (CCPB), a apposé sa signature au bas de la convention qui lie l'intercommunalité au Théâtre du Beauvaisis, représenté par Guy d'Hardivillers, président du comité de gestion.

La signature de la convention s'est déroulée le 7 septembre 2010 à Beauvais, au Théâtre. Les membres de la commission intercommunale « Culture » étaient présents. Cette convention permet d'offrir à la population du Pays de Bray, la possibilité d'assister, dans les meilleures conditions matérielles et financières, à une saison artistique de qualité.

Grâce au partenariat conclu avec la Communauté de Communes du Pays de Bray et du dispositif Théâtre en Pays de l'Oise, le Théâtre du Beauvaisis peut décentraliser, pour la saison 2010/2011, quatre



spectacles dans quatre communes du Pays de Bray, au tarif de 6 euros.

Dans le même temps, la CCPB subventionne cinquante places et organise le transport, afin de permettre aux habitants d'assister à quatre spectacles au Théâtre du Beauvaisis. Les places, avec le transport

en car compris, sont proposées au tarif préférentiel de 8 euros au lieu de 18 euros. Ces places sont accessibles à toute personne habitant le Pays de Bray dans la limite des places disponibles.

C'est un projet porté par la Communauté de Communes du Pays de Bray pour permettre au théâtre de venir à la rencontre de la population locale dans les communes de son territoire et en retour de donner la possibilité aux habitants des communes d'aller au théâtre.

Pour tout renseignement :
Jocelyne CAILLOT
Service culturel de la CCPB
Tél. 03 44 82 62 74
Achats des billets et réservation :
Office de Tourisme Intercommunal
du Pays de Bray

Un point sur les spectacles de la saison 2010-2011

En Pays de Bray



Photo et montage © Pascal Gély

Dramuscules

Pièce de théâtre

Mardi 15 mars 2011 - 20h
 Puisieux-en-Bray



© V. Cathalo.

Gérard Morel et le Duetto

Chanson d'amour et d'humour
Mardi 12 avril 2011 - 20h
 Espaubourg



© Christophe Raynaud de Lage

Débrayage, 4 extraits et un inédit

Pièce de théâtre comique
Mardi 10 mai 2011 - 20h
 Lalande-en-Son



© Beushausen

La Fête à Boby

Orchestre Danzas et André Minvielle, chanson d'humour et de jeux de mots
Vendredi 17 décembre - 20h30



© Terrasson



© Hector Moreno - Fred Ruiz

Méli-Mélo II (le retour)

Chicos - Mambo, danse sur fond comique
Mardi 15 février 2011 - 20h30

Ils sont proposés au tarif de 6 euros.

Ils sont proposés au tarif de 8 euros.

La Galerie d'Art du collège les fontainettes à Saint Aubin en Bray Les expositions de la saison 2010-2011

Le collège propose, grâce à sa Galerie d'Art, de nombreuses expositions à thèmes : photographies, peintures, gravures, lithographies. . .

Ernest PIGNON-ERNEST : 4 novembre – 18 février 2010

ROUGE : 3 janvier – 18 février 2011

COURANT D'ART : 7 mars – 15 avril 2011

Paul NAMISH : 2 mai – 28 mai 2011

Etienne KADYSZEWSKY : 1^{er} juin – 1^{er} juillet 2011

La galerie est ouverte à tous les curieux et curieuses, à tous les habitant(e)s, enfants ou adultes.
 La galerie est accessible aux heures d'ouverture du collège.



Le parrainage de proximité : parrainez un enfant ou un adolescent et aidez-le à grandir

Bien souvent lorsque l'on évoque le parrainage, la forme la plus connue est d'aider un enfant par l'envoi de dons. . . Or, il existe tout près de chez nous un autre moyen de parrainer un enfant :

Le parrainage de proximité est une action de solidarité qui vous permet d'apporter un soutien affectif et éducatif à un enfant ou un adolescent qui vit près de chez vous. En partageant régulièrement avec lui des moments privilégiés, vous tissez un lien authentique et unique et vous l'aidez à se construire un avenir. Avec le parrainage de proximité, vous vivez une aventure humaine fondée sur la confiance et la tolérance.

Vous êtes prêts à partager des moments de votre vie familiale et sociale et à accueillir votre filleul (journées, week-ends, vacances scolaires. . .) : alors comment devenir parrain ou marraine ? Il suffit de proposer votre candidature à l'antenne de parrainage ci-dessous :



Témoignages :

Laurence et Jean-François, Parrains de Thomas - La Chapelle Aux Pots

Leur filleul s'appelle Thomas, il a 11 ans « Il vit toute la semaine dans un foyer d'accueil avec deux de ses sœurs, il ne voit pratiquement plus ses parents. . . Avec nous, cela se passe très bien. Il est toujours très gai ». Chez ses parrains, Thomas découvre une vie de famille "classique". « Certains week-ends, nous avons un programme d'activités et puis quand nous n'avons pas envie de bouger et bien on reste "cool" à la maison. . . ». Pour nous, il fait partie de la famille ».

Marc - Lalandelle

« Depuis longtemps, je désirais devenir parrain ; célibataire, sans enfant, je ne pensais pas avoir le profil idéal ». Renseignements pris, le Centre Français de la Protection de l'Enfance encourage Marc à proposer sa candidature. Sachant que tout au long du parrainage, les parrains sont accompagnés et conseillés par une équipe de professionnels. Banco ! A présent, Marc attend avec impatience l'arrivée imminente de son filleul(e).

Le Service « PETITE ENFANCE » de la Communauté de Communes du Pays de Bray : la mission de Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Quel est son rôle ? A quoi sert-il ?

Le Relais Assistantes Maternelles, mission développée par la Communauté de Communes du Pays de Bray, propose plusieurs services aux assistantes maternelles, aux parents, aux futurs parents, aux enfants.

- Des animations programmées pour les assistantes maternelles, parents et enfants, qui permettent des échanges notamment sur les pratiques professionnelles.
- Des renseignements sur les contrats de travail obligatoires (embauche, rupture. . .) sur les appels téléphoniques ou rendez-vous à l'attention des assistantes maternelles, parents, futurs parents.
- Des médiations en cas de litiges, entre parents et assistantes maternelles, par exemple.

Les animations ou ateliers d'éveil ont lieu 2 fois par mois sur chacun des secteurs définis du Pays de Bray, toujours le lundi matin de 9 h 30 à 11 h 30. Un planning est établi et disponible auprès du service « PETITE ENFANCE » de la Communauté de Communes du Pays de Bray.



Ces animations sont :

- un lieu de rencontres et d'échanges pour les assistantes maternelles sur leurs pratiques professionnelles ;
- un lieu de rencontres et d'échanges pour les enfants autour du jeu et d'ateliers.

Les animations se déroulent en 3 temps :

- des échanges autour des dernières actualités, en fonction des demandes, et autour du développement des enfants (sommeil, repas, propreté. . .). Pendant ce temps les enfants jouent ;
- une animation avec les enfants (atelier manuel, musique, motricité. . .) ;
- un retour au calme pour les enfants (chansons, histoire, relaxation. . .).

Comment participer aux animations ?

Les assistantes maternelles reçoivent dans le journal du RAM (par mail ou par la poste) les dates des prochaines animations.

Qu'elles accueillent ou non des enfants le jour d'animation fixée, elles peuvent, après accord des parents employeurs pour celles qui ont des enfants en garde, appeler le relais assistantes maternelles au 03 44 81 35 20 pour s'inscrire à l'animation.

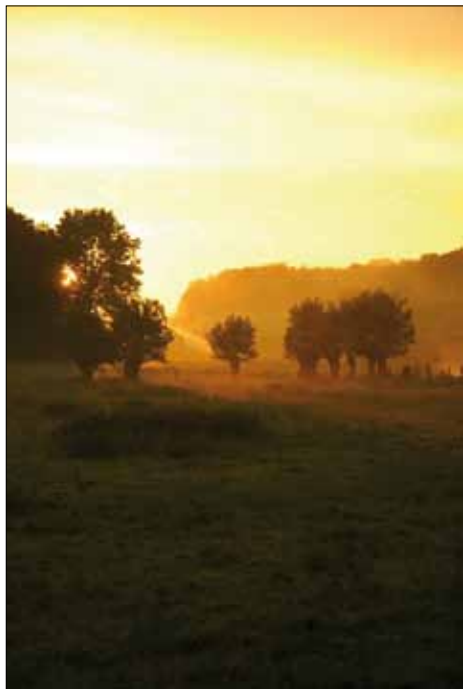
Pour votre information :
**Madame Virginie KERYER (Educatrice
jeunes Enfants) sera en congés
maternité et remplacée
de janvier à mai 2011 par
Madame Christelle DOUBLET.**

PARRAINAGE PICARDIE
341 Route de Rouen - 80000 AMIENS
Tél. : 03.22.89.46.35
Email : picardie.pf@cfpe.asso.fr
Responsable : Christiane VAUTIER

Remise des prix pour le concours photo organisé par la Communauté de Communes du Pays de Bray en 2010 :

La Communauté de Communes du Pays de Bray a lancé un concours photo de janvier à juillet 2010 afin de recueillir un panel de photos de son territoire, vus par ses habitant(e)s.

La remise des prix s'est déroulée le 15 novembre dernier, dans les locaux du collège « Les Fontainettes » à SAINT AUBIN EN BRAY, en présence de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Bray, Madame Nadège LEFEBVRE, d'élus locaux, des membres du jury et des participants.



Le 1^{er} prix « Grand Prix » a été décerné à **Madame Sabine WELTE** pour sa photo intitulée « **Cascade** », prise **rue des potiers à L'héraule**. Elle s'est vu offrir une nuit en chambre double, petit déjeuner compris et une table d'hôtes pour 2 personnes à la chambre d'hôte, labellisée Charmance, « Les chambres de l'Abbaye » à SAINT GERMER DE FLY.



Le 2^{ème} prix « Prix coup de cœur » a été décerné à **Monsieur David MALLEVRE** avec sa photo intitulée « **ouverture** » prise sur **le Mont Saint Hélène**. Un repas gastronomique pour 2 personnes au « Clos de L'Ecuyer » à ONS EN BRAY a été offert.

Les deux prix: Patrimoine industriel (usines, entreprises et savoirs-faires locaux) et Patrimoine gastronomique (produits du terroir, producteurs du territoire, marché local, assiettes gourmandes des restaurateurs) n'ont pas été attribués pour cette édition.

Il est toutefois possible de faire parvenir des photos à la Communauté de Communes du Pays de Bray afin qu'elle les intègre dans sa photothèque et les utilise en mentionnant les auteurs.

Un prix a été attribué pour chaque thème : un panier garni de « **la Ferme du Launay** » au **COUDRAY SAINT GERMER**.



Patrimoine naturel : Paysages, bocages, faune, flore. Il a été attribué à **Madame Catherine PRUDHOMME** pour sa photo intitulée « **Balle perdue** » prise à **Saint Germer de Fly**.

Patrimoine bâti : Eglises, fermes traditionnelles, moulins, calvaires, patrimoine architectural. Il a été attribué à **Monsieur Romain BORKOWSKI** pour sa photo intitulée « **Lavoir d'antan** » prise à **La Bosse**



Patrimoine traditionnel et culturel : poteries, céramiques, peintures, sculptures. Il a été attribué à **Madame Sabine WELTE** pour sa photo intitulée « **Parfum de rose** » prise à **L'héraule**

Les résultats de l'opération

Téléthon
3 ET 4 DÉCEMBRE 2010

Le résultat final de la 24^{ème} édition du Téléthon organisée les 3 et 4 décembre derniers par les associations et les communes du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bray, est plus qu'honorable en raison des conditions climatiques.

Un grand merci à tous. Ce résultat, dans un contexte difficile, témoigne de votre attachement aux valeurs de solidarité et de dépassement de soi que nous défendons. Il témoigne également de la mobilisation des donateurs, des bénévoles et des participants.

La médecine de demain a besoin de votre soutien !

Jeux Inter-Villages 2011



Le Samedi 25 juin 2011 de 10 h à 18 h – à SAINT GERMER DE FLY

En remportant le trophée l'an dernier à la Vaumain et comme le veut la tradition, la commune de SAINT GERMER DE FLY organisera et accueillera en 2011, la 17^{ème} édition des Jeux Inter-Villages.

En 2010, 32 équipes de 6 à 18 ans ont participé, 5 jeux étaient proposés : courses aux sacs et échasses, le tir au but, jeu des skis, garçon de plage, et le cerveau.

Les 19^{èmes} foulées des rencontres Brayonnes en 2011



L'Association Intercommunale « Les Rencontres Brayonnes » en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Bray organiseront la 19^{ème} foulée.

La Commune de Espaubourg accueillera cette manifestation le samedi 26 Mars 2011 à partir de 14 h 30.

Une récompense sera attribuée à tous les arrivants.

Les renseignements et inscriptions sont à établir auprès de Madame Sylvie METEYE, à la Communauté de Communes du Pays de Bray, au 03.44.81.35.20 ; ou sur le site Internet : www.airb.fr – adresse mail : foulee@laposte.net

Fête de l'Été 2011



Fête de l'été – Samedi 2 juillet 2011 de 10 h à 18 h – Halle des Sports intercommunale à SAINT GERMER DE FLY

Ce grand rendez-vous estival, ouvert à tous les enfants du territoire, offrira animations, jeux et structures gonflables pour une journée de partage et d'ambiance festive.

Le Pays de Bray se rue vers l'Ouest



Le Pays de Bray en fête (les Brayonnades)

Le 21 au soir et le 22 mai 2011,

les étangs des Tourbières à Saint Pierre es Champs
accueilleront les 18^{ème} Brayonnades.

Durant ce week-end venez découvrir le Pays de Bray .
Démonstrations, spectacles, expositions, visites guidées,
animations, tout est réuni pour apprécier le Pays de Bray,
sous la coordination d'un animateur professionnel qui veillera
à ce que ces journées gardent leur caractère festif et convivial.

Les Brayonnades font peau neuve, elles
sont le théâtre de nombreuses animations.

- Démonstration de danse Country
- Spectacle chevaux équitation western en costume
- Danse western et indienne
- Initiation tir à l'arc et sarbacane
- Exposition de motos anciennes
- Nombreux stands : produits du terroir, artisans, tourisme, savoir faire locaux
- Feu d'artifice
- Structures gonflable
- Restauration sur place
- Etc.